

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois. 0 80

Un an. 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Convocations. — Congrès de Limoges. — Sectaires et Gouvernants. — Comité général. — Commission exécutive. — Conseil National Ouvrier. — Rapport de la Commission de Contrôle.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL. — Mardi 16 juillet, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE. — Mardi 23 juillet et mardi 13 août, à 8 heures du soir.

COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 6 août, à 8 heures du soir.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion du Comité général de Mardi prochain 16 Juillet.

CONSEIL NATIONAL OUVRIER

VII^e Congrès national de tous les syndicats ouvriers de France. Limoges 1895.

COMMISSION D'ORGANISATION

Aux Chambres syndicales, groupes corporatifs, Fédérations de métiers, Unions et Bourses du Travail.

CAMARADES,

Le Comité des Syndicats ouvriers de Troyes et les membres du Conseil national de la Fédération des Syndicats, dont le mandat est expiré depuis l'année dernière, viennent de lancer un premier appel en faveur d'un congrès qu'ils ont l'intention d'organiser à Troyes en concurrence avec celui de Limoges, suivant le vote *régulièrement émis* au sein du Congrès de Nantes.

Ils s'appuient, pour cela, sur les décisions prises en petit comité par un groupe de dissidents, qui ont cru devoir faire ban-

de à part au lieu d'accepter loyalement celles prises par la majorité, comme c'était leur devoir.

Ainsi, pour eux, les résolutions du Congrès de Nantes ne concernent pas les Syndicats ouvriers; le Conseil national de la Fédération des Syndicats, ni le Conseil national ouvrier, nommés régulièrement par le Congrès, n'existent pas. Ils font œuvre de désunion et ils viennent vous demander d'y participer, au risque de couper en deux la Fédération, *dont ils se disent les représentants*, et de remplir de joie les capitalistes.

Ils ne semblent pas se rendre compte qu'ils commencent par faire injure à la grande majorité des Syndicats ouvriers en s'insurgeant contre le vote de leurs délégués au Congrès de 1894.

D'un autre côté, en refusant de reconnaître le droit de la majorité, ils se proclament infaillibles de leur propre autorité; le Conseil national, qu'ils font renaître de ses cendres comme un nouveau phénix, se pose devant vous, sous la forme d'un Sénat ouvrier directeur, bien plus aristocratique que le Sénat bourgeois, puisque celui-ci se soumet au vote du suffrage restreint.

Leur entreprise serait ridicule, si elle n'exposait pas les Syndicats ouvriers à une scission déplorable au moment où la classe capitaliste, maîtresse des pouvoirs publics et des richesses sociales, rassemble toutes ses forces, fait taire toutes ses dissensions politiques et religieuses, oublie toutes ses rancunes pour étouffer dans l'œuf les revendications ouvrières et barrer la route au Prolétariat luttant pour son émancipation.

Ils ne se sont pas arrêtés par la crainte des résultats désastreux qu'une scission dans nos rangs amènerait certainement.

Qu'ils ne viennent pas dire que la question de la grève générale est le motif qui les fait agir; s'ils croient avoir une meilleure tactique, pourquoi ne cherchent-ils à la faire prévaloir au sein du Congrès de Limoges, au lieu de provoquer un Congrès dissident à l'autre bout de la France? Pourquoi n'imitent-ils pas les délégués qui ont voté contre la grève générale au Con-

grès de Nantes et n'ont, cependant, pas déserté leur poste?

Camarades,

Vous comprendrez les conséquences désastreuses de votre adhésion au Congrès qu'on essaie d'organiser à Troyes; vous éviterez la voie dangereuse dans laquelle on essaie de vous engager; au lieu de vous prêter à cette tentative de scission, vous fermerez l'oreille aux appels d'une *COTERIE sans mandat, que la passion aveugle*.

Sans cela, vous rendriez possible une diversion dont la classe capitaliste serait seule à profiter.

Nous comptons donc sur vous tous pour vous faire représenter au Congrès corporatif de Limoges, le seul qui ait le droit de s'intituler le *septième Congrès de tous les Syndicats et organisations ouvrières de France*.

Pour le Conseil national ouvrier nommé régulièrement au Congrès de Nantes en 1894 :

Le secrétaire-adjoint.

D. COLOMBE,

Délégué de la Fédération des Bourses.

Pour la Fédération de Limoges :

Le secrétaire général.

Edouard TREICH.

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

adopté par le Conseil national ouvrier et la Commission d'organisation du Congrès de Limoges

1° Plan général d'organisation corporative, de l'action et des attributions des différentes organisations existantes;

2° Question agricole;

3° Création des caisses de retraites;

4° Dispositions à prendre pour l'application des résolutions.

5° Elaboration d'un programme économique minima, à soumettre aux candidats des élections municipales de 1896;

6° Organisation d'un Congrès corporatif international;

7° Compte-rendu des travaux et renouvellement du Comité d'organisation de la grève générale;

8° Confirmation des Vœux antérieurs sur l'extension de la prud'homie, l'application de la journée de 8 heures, la suppression des bureaux de placements, du travail dans les prisons, du marchandage, la nomination d'inspecteurs ouvriers, etc.

Cet ordre du jour sera envoyé sous peu à tous les syndicats de France et d'Algérie avec la date fixe du Congrès.

SECTAIRES ET GOUVERNANTS

Nous avons cru en avoir fini avec toutes les discussions qui ont précédé le Congrès de Nantes, et les décisions prises par ce Parlement des travailleurs nous paraissent un sûr garant de l'union qui devait, dans l'avenir, grouper toutes les organisations ouvrières de France.

Il paraît que nous nous étions trompés; les quelques sectaires qui, indûment, ont retenu cette année à Marseille le siège de la Fédération Nationale des Syndicats, et qui se sont retirés du Congrès de Nantes, organisent à Troyes un soi-disant Congrès des Syndicats ouvriers de France.

L'auteur de ces lignes était l'année dernière à pareille époque traité d'inconscient par un des soutiens effectifs des dissidents du Congrès. Aussi peut-il lui répondre aujourd'hui que ce n'est qu'en faussant la ligne droite de l'organisation ouvrière et en faisant le jeu des gouvernants actuels, Trarieux et Cie qui ne cherchent que le moyen d'anéantir nos syndicats que l'on fait preuve soit d'inconscience, soit d'hypocrisie.

Un Congrès à Troyes, mais qui l'a décidé?

De qui les syndicats ouvriers de Troyes tiennent-ils le mandat de l'organiser?

Ne se rappellent-ils pas que l'année dernière la même mauvaise besogne leur avait été demandée, et qu'elle n'a pu s'accomplir que parce que les syndicats ouvriers de France tournèrent le dos à ces désorganisateur?

Ceux qui étaient délégués au Congrès de Nantes ne se rappellent donc plus que tous les délégués, tous, entendez-vous, furent unanimes à déclarer qu'ils voulaient fortifier toutes les fédérations existantes en général et la fédération des syndicats en particulier, mais que chacune devait avoir son rôle propre, et que lui seul était souverain? Quoi de plus juste et de plus raisonné? On attaquait la Fédération des Bourses, lui reprochant de s'immiscer dans des affaires qui ne la regardaient pas, et que répondait-elle? Elle acceptait d'avance les résolutions du Congrès, convaincue que tous les délégués ne pouvaient avoir qu'un but, qu'un mandat, qu'un devoir: soutenir la puissance de l'organisation ouvrière sous n'importe quelle forme qu'elle se présentât.

La meilleure preuve que nous avons touché juste, c'est que nos gouvernants se sont effrayés du résultat acquis.

Comment, les travailleurs organisés, se permettraient de discuter eux-mêmes les intérêts qui leur sont communs, mais alors ce serait détruire d'un seul coup les

prérogatives que se sont arrogées nos gouvernants. Que deviendraient les savants économistes bourgeois qui portent les noms fameux de Léon Say, Yves Guyot, et cet autre, Paul Leroy-Beaulieu, qui, il y a tantôt deux ans, disait dans son journal « l'Economiste Français » que les paysans russes avaient l'estomac moins difficile que les ouvriers français, puisque, comme nourriture, ils se contentaient d'écorce d'arbres cueillie dans les forêts.

Que dire encore du conseil municipal de Limoges, qui, comme celui de Nantes, refuse d'accorder la modeste subvention de 1,000 francs que lui réclamait la Fédération pour organiser son VII^e Congrès?

Tous ces faits prouvent hautement que l'union des exploités et la concentration du prolétariat organisé effraient nos dirigeants. Donc, nous sommes dans le vrai, et c'est pourquoi toutes les organisations ouvrières de France, laissant de côté ceux qui ne travaillent qu'au soutien d'une coterie, viendront en masse à Limoges sceller l'union qui s'est commencée à Nantes.

Qu'on ne l'oublie pas, une question de la plus haute importance sera traitée à Limoges, l'organisation d'un Congrès corporatif international, où là sera examiné (si la chose est décidée) comment les travailleurs entendent faire aboutir définitivement les revendications qu'ils formulent depuis vingt ans.

Est-ce par la grève générale?

Est-ce autrement?

La mauvaise volonté de nos dirigeants aidant, l'avenir nous le dira.

D. COLOMBE.

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 18 juin 1895

Président: Ribrac, des corroyeurs.

Assesseurs: Rousseau et Bras, des cordiers.

Secrétaire: Maillet, des chemins de fer.

L'ordre du jour appelle le Comité à nommer un secrétaire général de la Bourse du Travail, en remplacement du camarade Colombe, dont le mandat expire le 30 juin.

Le camarade Colombe déclare qu'il décline toute candidature et qu'il est résolu à ne pas renouveler ses fonctions.

Letessier, dans une chaleureuse allocution, déclare que si Colombe se retire, la Bourse du Travail s'en ressentira. Il engage le Comité général à voter pour Colombe, dans l'intérêt des travailleurs nantais.

Maillet dit que mieux que personne Colombe peut garantir aux travailleurs nantais le devoir et le dévouement; mais malheureusement Colombe et autres militants ont tellement été abreuvés d'injures, que la coupe trop pleine finit par déborder. Il prie le Comité de ne pas s'éterniser sur des discussions inutiles. Quoi que l'on fasse, quoi que l'on dise, sa résolution est prise, il n'y reviendra pas; quoi qu'il en soit, Colombe reste toujours dévoué aux camarades, prêt à rendre service à tout instant; mais il ne veut plus être obligé d'être dans l'impossibilité de répondre à ceux qui oublient les services rendus par leurs camarades.

Pour aller plus vite, Letessier demande que l'on vote à main levée.

Plusieurs camarades disent qu'il faut observer le règlement et procéder au scrutin secret.

Le scrutin secret est voté à l'unanimité moins 4 voix.

Les camarades Bély, Lesimple et Templé sont nommés scrutateurs.

Pendant le dépouillement du vote, Vallée, rapporteur de la Commission de contrôle lit le rapport de cette Commission qui constate que la gestion est bonne, mais demande qu'à l'avenir, quand un ouvrier de passage se présente à la Bourse pour l'embauchage et lui donner 1 franc pour le repas, qu'on le laisse libre de disposer de cette somme qui peut lui permettre d'aller plus loin, le cas échéant.

Le rapporteur présente des notes de commerçants qui ont fourni différentes marchandises à Blanchard (Feanand), alors qu'il était trésorier, celui-ci se servant de son titre auprès des marchands, qui ne le connaissaient pas, pour avoir à crédit.

Le rapporteur le citoyen Vallée, des sculpteurs, dit que Blanchard est parti, n'ayant pas payé, et qu'aujourd'hui l'on réclame à la Bourse du travail.

Maillet dit que cette façon d'agir n'est pas loyale, mais, comme la Commission de contrôle demande à ce qu'on avertisse la Bourse du travail de Tours, il demande s'il est bien nécessaire de risquer de faire tomber ce camarade dans la misère, de retour qu'en somme il a été faible, mais que les deniers de la Bourse n'en ont pas pati.

Après les explications du camarade Mariot sur la façon d'agir de Blanchard au sein de son syndicat depuis longtemps et aussi à l'égard de la Bourse, Maillet se rallie à Mariot et Nias, délégués du syndicat des ajusteurs tourneurs et déclare que dans ce cas il est nécessaire et du devoir du Comité de prévoir que ces faits ne se représentent plus. Dans ces conditions, le Comité vote, à l'unanimité, moins deux voix, que l'on avertisse la Bourse du travail de Tours.

Le dépouillement est terminé.

Le camarade Templé donne les résultats du scrutin.

Votants.....	67
Majorité absolue.....	34
Colombe.....	64 voix.
Ribrac.....	1
Tulève.....	1
Bulletins blancs.....	1

Colombe remercie le Comité général de sa confiance en lui, mais, dit-il, il est inutile de revenir sur ce que j'ai dit. Vous aurez donc à renouveler ce vote; mais je serai, quoique n'étant plus secrétaire général, à la disposition des camarades dans l'intérêt de la cause commune.

On passe au vote secret pour le concierge greffier.

Le dépouillement terminé, Templé donne lecture des résultats:

Votants.....	67
Majorité absolue.....	34
Dolbeau.....	66 voix.
Bulletin blanc.....	1

Plusieurs camarades regrettent la décision inébranlable de Colombe devant l'énorme majorité que lui donnent les syndicats.

On propose de procéder à un nouveau vote, sur un candidat que le Comité désignerait.

Plusieurs camarades font remarquer avec raison qu'ils ont reçu le mandat de voter pour Colombe et qu'il est nécessaire que les Syndicats décident et proposent les candidats au secrétariat.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'élection aura lieu le mardi 2 juillet.

Un vote de félicitation à la commission de contrôle pour ses travaux a lieu à l'unanimité sur la proposition de Colombe disant que cette commission est la seule qui ait bien fonctionné.

Il est ensuite procédé au dépouillement pour l'élection de seize membres sortants à la commission exécutive.

Sont élus :

Carrie, Deschamps, Lajarrige, Ledœuf et Thierry par 62 voix.

Charrier, par 57 voix.

Juguet, Potel, Nias, Lefoulère, Noblet, Lemoine, Léglise, Denis et Rambaud, par 56 voix.

Rousseau, par 55 voix.

Viennent ensuite : Béty, Letessier, Lecoq et Marchand, chacun une voix.

Il est décidé qu'une réunion extraordinaire aura lieu le mardi 2 juillet pour l'élection définitive du secrétaire général. La séance est levée à 10 heures 3/4.

Le secrétaire de séance en l'absence de Portais absent, MAILLET.

Séance du 2 juin 1895

Le citoyen Colombe fait l'appel nominal. L'ordre du jour appelle le comité à passer à l'élection du secrétaire général.

On passe à l'élection.

Des scrutateurs sont nommés. Ce sont les citoyens Béty, Lesimple et Rambaud.

Il est donné connaissance d'une lettre du citoyen Maillet, secrétaire du syndicat des chemins de fer, regrettant le refus formel du citoyen Colombe au secrétariat et engageant les syndicats à voter pour le citoyen Tulève.

Le citoyen Maillet demande également à avoir voix délibérative, étant retenu par son service.

Après une discussion assez vive, à laquelle prennent part les citoyens Lamisse, Mariot et Riou, on demande à passer outre pour ne pas créer de précédent.

L'assemblée ratifie cette décision par un vote à la majorité.

Le citoyen Colombe donne connaissance des noms portés par les syndicats comme candidats au secrétariat général. Ce sont les citoyens Tulève et Templé.

Le citoyen Templé vient d'abord remercier les camarades qui avaient bien voulu le porter comme candidat à l'élection, mais il ajoute qu'après mûre réflexion, il lui était impossible d'accepter.

Le citoyen Mariot trouve drôle que le citoyen Tulève porte sa candidature aujourd'hui, quand à la dernière réunion, il se faisait réélire trésorier.

Le citoyen Tulève réplique que ce n'est pas lui qui se porte, mais bien son syndicat, et il ajoute que, s'il est élu, il démissionnera de sa place de trésorier.

Le citoyen Nias, des tourneurs-ajusteurs, appuie les paroles du citoyen Mariot.

Le citoyen Potel ne voit pas pourquoi on discute, vu que Tulève n'est candidat que de son syndicat, et que c'est la majorité du vote qui décidera.

On passe à l'élection.

Votants : 54. — Majorité absolue : 28. Tulève, 31 voix. — Templé, 14. — Colombe, 2. — Bulletins blancs, 7.

Le citoyen Tulève remercie les camarades qui ont voté pour lui et dit qu'il copiera le camarade Colombe sur la façon avec laquelle il administrait la Bourse.

Le citoyen Colombe dit que, s'il se retire, ce n'est que volontairement, car, ajoute-t-il, « il est très difficile de plaire à tout le monde », et il plaint celui qui le remplacera. Malgré cela, il dit qu'il restera parmi nous, comme délégué, et qu'il sera toujours là pour donner tous les renseignements dont on aurait besoin.

On passe à l'élection du trésorier, en remplacement du citoyen Tulève, élu secrétaire.

Le citoyen Riou demande que la commission de contrôle en présente un.

Le citoyen Ribrac, au nom de ladite commission, proteste en disant que ce serait en imposer un.

Colombe propose le citoyen Rambaud.

Mariot demande si le camarade se reconnaît les aptitudes pour cet emploi.

Le citoyen Rambaud déclare que s'il accepte, c'est qu'il se reconnaît toutes les capacités voulues.

Le camarade Templé est nommé pour remplacer le camarade Rambaud comme scrutateur, ce dernier étant candidat.

On passe à l'élection.

Votants : 55. — Majorité absolue : 28. Rambaud, 30 voix. — Templé, 9. — Mariot, 3. — Bulletins blancs, 13.

Le citoyen Rambaud remercie les camarades qui ont voté pour lui, et il pense bien que l'on n'aura aucun reproche à lui adresser.

On passe à l'élection du secrétaire-adjoint.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de maintenir le camarade Portais dans ses fonctions.

Le secrétaire de séance : A. VALLÉE.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Réunion du 12 mai 1895

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Uchet.

Secrétaire de séance : Béty.

Le secrétaire général, malade, est excusé.

Lecture du procès-verbal. (Adopté).

Correspondance.

Lettre de la Bourse de Cholet annonçant le retrait de sa subvention.

Lettre de la Bourse de Saint-Nazaire.

Lettre de la Ligue des Employés de l'octroi de Paris.

Lettre de Toulon, annonçant que les menuisiers de cette ville sont en grève.

Lettre de Couëron, demande de délégués.

Lettre de Pornic, demande de renseignements.

Lettre des mécaniciens, désignant leurs candidats aux différentes fonctions de la Bourse du Travail.

L'appel de la Bourse du Travail de Cholet est renvoyé au Comité général.

Après discussion sur l'ordre du jour du Comité général, la séance est levée à 10 heures 1/2.

Le secrétaire de séance : BÉTY.

Réunion du 25 juin 1895

Présidence du citoyen Isambart.

Sont présents : Isambart, Maillet, Denis, Léglise, Charrier, Deschamps, Lajarrige, Ledœuf, Lemoigne, Nias, Noblet, Potel.

Absents : Gougeon, Huchet, Juguet, Lefoulère, Rousseau, Thierry.

Excusés : Guérin, Pouzelgues, Carrie, Rambaud.

Commission de contrôle : présent, Letessier.

Il est procédé au tirage au sort parmi les nouveaux élus des six qui devront sortir au 31 décembre. Le sort désigne : Lefoulère, Léglise, Denis, Juguet et Rousseau.

Correspondance. — Lettre du citoyen Benézet des employés de commerce, et du Comité socialiste révolutionnaire de Tours protestant contre la diminution de 590 fr. à la subvention de la Bourse du Travail.

Lettre annonçant la fusion de la Chambre syndicale des couvreurs avec celle des ferblantiers-zingueurs.

Lettre du Syndicat des coiffeurs protestant contre les calomnies lancées contre le citoyen Colombe.

Lecture des appels adressés en faveur des menuisiers et ébénistes de Toulon, des ouvriers du port de Rochefort, des boulangers de Parme (Italie), actuellement en grève.

Les membres de la Commission s'engagent à faire le nécessaire.

Circulaire du Comité d'organisation de la Grève générale.

Plusieurs membres demandent à ce qu'il y soit donné un avis favorable. — Adopté.

Le secrétaire général annonce qu'il a fait parvenir cette circulaire à tous les syndicats adhérents.

Lecture des réponses parvenues au sujet de l'élection au secrétariat général de la Bourse.

L'ordre du jour appelle la nomination de la sous-commission des finances.

Le citoyen Guérin, des ferblantiers-boitiers, est réélu.

La sous-commission est complétée des citoyens Denis, des outilleurs en bois, et Léglise, des tailleurs d'habits.

Les syndicats des menuisiers, plâtriers et serruriers étant démissionnaires, Colombe demande quelle conduite on doit tenir vis-à-vis d'eux au sujet des placements.

Denis voudrait que l'on continue, comme par le passé, en tenant compte du livre d'inscription des syndiqués.

Potel combat cette manière de voir.

Tulève donne des explications au sujet de la démission des serruriers et de la réunion de l'École des Sciences. Il proteste contre la note parue dans le *Populaire* et reproduite par le *Nouvelliste de l'Ouest*.

Nias appuie la protestation.

Il est décidé de ne tenir aucun compte des trois syndicats ci dessus désignés.

Question du Bulletin. — Il est décidé d'appliquer la décision du Comité général et de faire paraître le *Bulletin* par tous les moyens possibles.

Acceptation de diverses brochures adressées à la bibliothèque. Le secrétaire général devra adresser des remerciements à leurs auteurs.

Une proposition du citoyen Potel, tendant à faire les réunions de la commission exécutive le lundi au lieu du mardi n'est pas prise en considération.

Tulève fait appel au dévouement de la commission pour faire régulièrement la permanence du soir.

Il est décidé de mettre à l'ordre du jour du Comité général du 2 juillet : « Etablissement d'une permanence de nuit ».

Nias demande comment il se fait que la lettre des modeleurs, portant la candidature de Tulève au poste de secrétaire général, n'ait pas été lue au Comité général.

Après les explications de Colombe, il se déclare satisfait.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire général,
D. COLOMBE.

Réunion du 9 juillet 1895

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence du citoyen Denis.

Sont présents : Les citoyens Huchet, Denis, Isambart, Léglise, Charrier, Ledouf, Lemoigne, Nias, Noblet, Potel, Rambaud.

Absents : Les citoyens Gougeon, Guérin, Pouzelgues, Juguet, Lefoulère, Rousseau, Carric, Deschamps, Thierry.

Excusés : Les citoyens Maillet, Lajarrige.

Lecture de la correspondance.

Lettre du citoyen Colombe à la Bourse du Travail de Tours concernant le citoyen Blanchard.

Lettre de la Bourse de Travail de Tours demandant les factures concernant l'incident Blanchard.

Il est décidé d'envoyer les duplicatas des factures.

Lettre de la commission d'organisation du Congrès des conseillers municipaux socialistes, renvoyé au Comité général.

Au sujet du Congrès de Limoges après un échange de vues, une commission de quatre membres est nommée pour étudier l'ordre du jour du Congrès et en faire un rapport qui sera soumis au Comité général.

Les citoyens Denis, Potel, Nias et Léglise sont nommés membres de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Le secrétaire : LÉGLISE.

CONSEIL NATIONAL OUVRIER

Réunion du 27 juin 1895

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont représentées : les Fédérations des Bourses du travail, Métallurgie, Bâtiment, Chemins de fer.

Lecture de la correspondance.

Sur demande de la commission d'organisation du congrès de Limoges qui propose d'en fixer l'ouverture dans la première quinzaine d'août, il est décidé, à l'unanimité, de lui demander de la reculer au 15 septembre.

Les autres observations concernant le congrès sont adoptées.

Au sujet de certaines critiques formulées par la Fédération des Bourses, le C. N. O. approuve les réponses du secrétaire et le charge de rectifier les allusions contenues au sujet de la discussion au Comité général de la Bourse du travail pour l'envoi d'un délégué au congrès de Nîmes.

Maillet, des Chemins de fer, demande à ce qu'une circulaire soit adressée à toutes les Fédérations pour qu'elles ne s'occupent pas du congrès de Troyes. (Adopté.)

Au sujet de la constitution du C. N. O., Colombe propose de demander aux Fédérations à ce qu'ils donnent mandat aux délégués qui les représenteront au congrès de désigner leur représentant au C. N. O., de cette façon le Conseil National ne perdrait pas un temps précieux à s'organiser et pourrait fonctionner de suite.

Cette proposition est adoptée.

Après quelques autres observations, entre autres celle qui a trait à ce que tous les congrès se réunissent chaque année dans la même ville et à la même date, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le secrétaire, D. COLOMBE.

Rapport de la Commission de contrôle du 18 juin 1895

La Commission de contrôle, élue au Comité général du 19 mars, convoquée pour la première fois qu'à la fin avril, n'a pu se réunir que quatre fois; mais elle a constaté avec plaisir l'empressement des membres à assister à ses réunions.

Voulant donner un rapport pour le Comité général du 18 juin, il a été décidé de ne contrôler que les finances; mais, convaincue de l'importance de son rôle, elle vous assure un contrôle sérieux et impartial, pour les mois suivants, de tout ce qui a rapport à l'administration de la Bourse du travail: bureau de placement, bibliothèque, archives, etc.

De l'examen approfondi des livres de comptabilité, il nous est ressorti clairement que la Bourse du travail ne pouvait prospérer avec les fonds qu'elle reçoit et qui n'approchent pas des prévisions budgétaires. A fin avril, terme où se porte notre examen, la Bourse possédait à son actif la somme de 92 fr. 48.

D'abord, à qui incombe la plus grande responsabilité de cette situation.

Nous pouvons affirmer que c'est aux syndicats seuls qui, par une négligence incompréhensible, ne versent pas leurs cotisations; peut-être quelques-uns, faute de

ressources, ne peuvent-ils s'acquitter, mais la moyenne partie ne verse pas par négligence ou insouciance.

Citoyens, les délégués du Comité général sont pour nous aussi fautifs, car, connaissant toutes les difficultés de la Bourse pour vivre, ne devraient-ils pas faire une active propagande dans leur syndicat respectif pour éviter des négligences si préjudiciables.

Depuis l'ouverture de la Bourse du travail, les sommes dues par les syndicats s'élèvent de plus en plus; le fonctionnement de la Bourse serait assuré, si ces fonds reentraient régulièrement. Devant ces résultats, la commission de contrôle croit pouvoir dire qu'il ne peut y avoir de petites économies que l'on ne puisse faire, et vous soumet quelques observations qu'elle espère ne plus avoir à faire.

Au Journal sont inscrites des sommes variant de 1 fr. à 5 fr. pour pourboires, courses, pliages de bulletins, copies de procès-verbaux, nettoyage, etc., que nous trouvons souvent répétées ce qui à la fin de chaque mois forme une somme assez forte. Loin de nous la pensée de mettre en doute la sincérité des chiffres inscrits, mais nous pensons que la Bourse ne peut se montrer si généreuse quand elle ne possède rien.

Nous demandons donc à ce que le Comité général prenne acte de ces observations, et pour rendre le contrôle plus facile des sommes dépensées, la Commission demande, non pas l'inscription au livre Journal de tous les détails concernant ces petites sommes, mais un livre brouillard affecté spécialement à ces diverses dépenses.

La Commission a constaté également que pour la somme de 1 fr., accordée aux syndiqués de passage, il serait préférable pour ces camarades d'en recevoir l'argent que de leur faire donner un repas, ces camarades pouvant avec cette petite allocation en faire deux au lieu d'un ou plutôt en faire ce que bon leur semble.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans faire une proposition concernant la caisse de la Bourse.

Nous vous demandons donc le vote de l'ordre suivant avec l'acceptation de notre rapport.

Les délégués au Comité général, devant le déficit actuel, à la prochaine réunion de leur syndicat, s'engagent à faire leur possible pour faire rentrer les fonds qui sont dûs à la Bourse du Travail.

Pour la Commission de contrôle.

Le rapporteur,
A. VALLÉE.

AVIS

Les camarades qui ont en dépôt les brochures du Congrès de Nantes sont instamment priés de rendre compte de leur vente au Secrétaire général. Ils voudront bien adresser en même temps le prix des vendues.

Le Gérant : D. COLOMBE